

Un dispositif EN 7 ÉTAPES



7 - VOUS RECEVEZ LE RÉSULTAT DE LA CERTIFICATION

Vous vérifiez toutes les informations éditées sur le passeport, notamment celles éditées sur le certificat de parenté. En cas d'anomalies, vous contactez votre EdE dans les délais indiqués.



1 - VOUS ADHÉREZ AU DISPOSITIF

L'EdE vous en explique le fonctionnement.

2 - VOUS FAITES PRÉLEVER ET ANALYSER LES TAUREAUX UTILISÉS

3 - VOUS TENEZ À JOUR CHEZ VOUS LE REGISTRE DES MONTES

Ce registre de monte est constitué des bulletins d'insémination, des attestations de transfert embryonnaire, des dates de saillies par les taureaux de monte naturelle et des dates d'entrée et de sortie d'un taureau avec des femelles.

4 - VOUS IDENTIFIEZ LES VEAUX À LA NAISSANCE

Posez rapidement les boucles sur le veau et vous enregistrez soigneusement le numéro de la mère.



6 - L'EdE CERTIFIE LA PARENTÉ

Il applique les règles nationales de certification et édite le résultat de la certification au dos du passeport (certificat de parenté).

5 - VOUS NOTIFIEZ LA NAISSANCE

Indiquez le numéro national du taureau de monte naturelle, ou le type de monte artificielle utilisée (IA ou TE), ou la mention "ne sais pas" et les informations complémentaires.

